

Conseil Communautaire
Compte-rendu de la séance du 11.04.2017
à 18H30 à NOVEANT

Membres du Conseil : 72
Présents : 55 – 54 (à compter de 20h30)
Pouvoirs : 6
Votants : 61 – 60 (à compter de 20h30)
Excusés non représentés : 2
Excusé représenté : 6
Absents : 9

Membres absents : Patricia BECKER, Denis PETIT, Marie OMHOVERE, Paul CARPENTIER, Jean-Luc PAULS, Michel ARGAST, Philippe HARDY, Yvette TELLIER-ROSMAN, Marc MARTINOLI

Membres excusés non représentés : Muriel MANCIAUX, Lise ROSELEUR

Membre excusé représenté : Nicole KREUTZ, Patrick MATHION, Denis FOURRIERE, Stéphanie JACQUEMOT, Anne CONTOUX, Pierre-David JACQUESON

Nombre de communes représentées : 40

Communes non représentées : CHAMBLEY BUSSIERES, DAMPVITOUX, DOMMARTIN LA CHAUSSEE, LORRY-MARDIGNY, REMBERCOURT SUR MAD, SAINT BAUSSANT, TRONVILLE, VIEVILLE EN HAYE, VILLECEY SUR MAD

Secrétaire : Gilles SOULIER

En préambule, Olivier Jacquin informe qu'il teste plusieurs modes d'organisations de la salle. Une évaluation sera effectuée en juin.

Il informe les membres du conseil communautaire qu'une rencontre a eu lieu avec le Conseil Départemental de la Moselle. L'entretien avec M. WEITEN s'est très bien déroulé.

Un autre rendez-vous doit avoir lieu prochainement avec le préfet de Moselle.

Ensuite il évoque un courrier de M. CLAUDON adressé à l'ensemble des élus communautaires issus de l'ex-CCVM à l'exception de Gilles SOULIER. Dans ce courrier, il expose un certain nombre de griefs voir d'allégations diffamatoires à l'égard de la Communauté de Communes et de son DGS concernant la situation de son épouse .

Gilles SOULIER tient à apporter un certain nombre d'éléments :

Toutes les réponses concernant les griefs non fondés présentés par M. CLAUDON ont été apportées directement à Mme Annie CLAUDON dans les courriers des 7 et 10 février dernier. Il rappelle que Mme CLAUDON a choisi volontairement, dans le cadre d'un bon fonctionnement des services de transférer son poste sur le site de Thiaucourt. Dans ce cadre, tout a été entrepris pour que ce déménagement soit effectif et permettre d'assurer la continuité du service, notamment en ce qui concerne la comptabilité qui était intégrée au poste informatique de Mme CLAUDON. Il rappelle qu'elle est placée en arrêt maladie depuis le 7 octobre dernier et que tout a été entrepris pour la protéger afin que son environnement professionnel ne vienne pas altérer son état de santé.

Depuis la réception de nombreux recommandés en début d'année qui illustrent une situation pré-contentieux, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité de recourir à un avocat afin de protéger les intérêts de la collectivité.

Par courrier du 13/03, Mme CLAUDON par l'intermédiaire de son avocat fait part de sa volonté de quitter la CC au 31/03 (délai impossible à tenir compte tenu des délais légaux portant sur la procédure de suppression de poste) et nous proposer de négocier son départ. Par l'intermédiaire de notre avocat, nous avons accepté cette négociation. Celle-ci est en cours entre nos avocats respectifs.

C'est pourquoi, nous avons préféré accompagner cette affaire pré-contentieuse de la plus grande discrétion pour laisser toute sa chance à la négociation d'aboutir dans l'intérêt de chacune des parties. Dans ce cadre, Olivier JACQUIN précise que la CC tient à la disposition des élus qui le souhaiteraient les différents échanges épistolaires entre la CC et Mme CLAUDON, en toute transparence.

Suite à une question de Gérard RENOARD il est précisé que l'indemnité de licenciement est plafonnée dans le cadre d'une rupture de CDI dans la Fonction publique. La procédure sera effectuée en respect avec la législation en vigueur pour un agent non titulaire de droit public.

Olivier JACQUIN indique que le DGS l'a sollicité afin de bénéficier de la protection fonctionnelle .En effet, il se réserve le droit d'engager une procédure contentieuse pour diffamation.

Roland DUMONT souhaite savoir si une réponse doit être effectuée et si elle doit être collégiale. Olivier JACQUIN informe que la CC ne répondra pas au courrier puisqu'elle n'en était pas destinataire et que les avocats sont en train de négocier. Il laisse libre chacun des élus d'effectuer une réponse ou non.

1- Validation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 07.03.2017 et désignation du secrétaire de séance

Les délégués communautaires décident, à l'unanimité, de procéder par un vote à main levée et nomment Gilles SOULIER, secrétaire de séance et valident le compte-rendu du Conseil Communautaire du 07.03.2017.

2- Gouvernance de la CCM&M

Suite au Comité Exécutif du 21 mars dernier et du Bureau Permanent du 4 avril, des propositions d'évolutions ont été proposées afin, d'une part, d'améliorer l'efficacité, et d'autre part de maintenir la motivation des élus, ce bon esprit et la qualité des débats à savoir :

- Alléger les ordres du jour en rajoutant des Conseils Communautaires le cas échéant (à ce titre **un Conseil Communautaire sera rajouté le mardi 2 mai prochain à 18h30 à Onville** – Salle Odonis Villa)
- Introduire une pause de 20h00 à 20h30 afin de se sustenter et avoir un objectif de fin de réunion à 21h30
- Limiter au maximum le temps dédié aux dossiers « techniques » issus de la mise en application d'un règlement communautaire par une pré-instruction / avis par le Bureau Permanent
- Mettre en place des badges pour tous les conseillers communautaires afin de favoriser l'interconnaissance des élus

La conférence des Maires devra être mise en place courant mai avec une double fonction :

- Une amicale des maires conviviale pour des sujets inhérents à la vie des communes et pas spécialement à celle de la CC et présidée par les maires,
- La conférence des Maires qui traiterait de la subsidiarité et de la relation communes/CC, Co-présidé par un Maire (hors exécutif communautaire) et le Président de la CC.

Deux sujets à évoquer en priorité :

- La mutualisation,

- Les questions sport et culture

Denis BLOUET, Lise ROSELEUR, René CAILLOUX, Marielle PAYEN, Frédéric LEVEE, Arthur MINELLO, Françoise JACQUES, Gilles SOULIER & Olivier JACQUIN seront en charge de prédéfinir la nouvelle amicale et d'organiser la 1ère réunion.

Une réunion de préparation de la première conférence des Maires sera prochainement organisée.

L'ensemble des conseillers communautaires est favorable ces propositions.

3- Finances publiques – Projet de Budget Primitif 2017

Pour faire suite au Débat d'Orientations Budgétaires du 7 mars dernier, un projet de Budget Primitif est proposé par la Commission finances du 21 mars 2017 et le Bureau Permanent du 4 avril. Il s'agit d'un budget de transition suite à la fusion au 1^{er} janvier 2017. Il se caractérise de la manière suivante :

- Section de fonctionnement :
 - Reprise des engagements de chacune des anciennes CC dans l'attente de l'harmonisation des politiques publiques (en cours).
 - Mise en place de quelques actions collectives nouvelles - décisions des conseils communautaires des 7 février et 7 mars dernier : Opération Programmée d'Amélioration des Haies (OPAH), Opération Programmée d'Amélioration des Vergers (OPAV), Maison des Services Aux Publics (MSAP).
- Section d'investissement
 - Reprise du Plan Pluriannuel d'Investissement 2017-2020.
 - Actions Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte et contrat de ruralité.
 - Report d'actions non-abouties et non-validées pour le Budget Supplémentaire (ex : MSAP)

L'objectif, compte tenu des dépenses exceptionnelles liées directement et indirectement à la fusion et du caractère **TRANSITOIRE** de ce budget, est de voter un budget en équilibre hors report des résultats antérieurs. En effet, la Commission finances propose de voter un Budget Supplémentaire en septembre 2017 qui reprendra les résultats des Comptes Administratifs 2016 en intégrant, le cas échéant de nouvelles actions à l'échelle de la CCM&M.

Patrick MESSEIN présente les éléments budgétaires et notamment les pistes d'économie des charges de fonctionnement comme la reprise en régie de certains travaux d'entretien, l'optimisation des loyers par l'acquisition d'un bâtiment, les charges de personnel par le recrutement de contrats aidés et la l'affectation d'une part fixe du régime indemnitaire en part variable soumise à objectifs pour l'ensemble des agents (notamment 57) dans le cadre de la mise en œuvre du RIFSEP.

- **Un point est effectué sur les charges de personnel**

Jacques PERANTONI appelle à la vigilance quant à la promotion interne et à l'avancement des agents. Il est important que les agents se forment et réussissent à évoluer au sein de leur carrière. Mais la promotion interne sur place ne devrait pas être favorisée. Il faut éviter l'accroissement des charges et informer le personnel en amont. L'avancement à l'ancienneté est une charge qu'il faudra anticiper. Il en est de même pour les contrats aidés à la fin de l'aide de l'état. Le poste sera supporté pleinement par la structure.

Patrick MESSEIN indique que la réussite aux examens ou concours permettent aux agents de mettre en adéquation leur poste et leur grade. Anne OMHOVER est favorable à la vigilance. Mais elle rappelle que le personnel est constant sur la CC et qu'il s'est formé pour obtenir une technicité. Il est donc important que les agents soient nommés dans des cadres d'emplois qui correspondent à leurs postes. La CC doit disposer d'une certaine technicité et conserver ses effectifs.

Les réussites au concours ne sont pas systématisées par une ouverture de poste. Celle-ci s'effectue en lien avec le poste de l'agent et aux vues de ses responsabilités. Ainsi Adrien DAL SANTO qui a obtenu le concours d'ingénieur avait été prévenu en amont que ce poste ne serait pas ouvert. Les postes qui ont été ouverts le sont dans la logique de la bonne marche de l'équipe et de son équilibre.

Les réussites au concours sont une motivation importante pour les agents et un mode de management dynamique.

Olivier JACQUIN indique que la gestion RH s'effectue sainement en pleine confiance avec le directeur et Anne OMHOVER. Il appelle les élus à constater effectivement la charge de travail de l'équipe et de son implication.

Il est sensible à ce sujet. Suite à une réunion de l'exécutif, il y a des remontées très positives sur les équipes et sur leur travail. Par ailleurs, les attaques que subissent les élus sont de même nature que celles que subissent les « fonctionnaires » : par rapport à cela il précise qu'il incite à la plus grande efficacité de tous, élus et agents, dans le respect de l'argent public et de la qualité du service.

- **L'évolution des tarifs intercommunaux 2017** (balayage, périscolaire, insertion...) : considérant qu'il s'agit d'une année budgétaire transitoire, il est proposé de maintenir l'ensemble des tarifs intercommunaux au niveau de 2016.

↳ Tarifs de balayage :

| | 2016 (tarif horaire) | |
|----------------------------------|----------------------|------|
| Territoire CCM&M | 4 à 9 passages | 70 € |
| | 10 passages | 65 € |
| | Passage exceptionnel | 75 € |
| Hors territoire CCM&M | 4 à 9 passages | 75 € |
| | 10 passages | 70 € |
| | Passage exceptionnel | 83 € |

Les délégués communautaires décident, à l'unanimité, de maintenir les tarifs de balayage

↳ Tarifs de chantier insertion :

| | Tarifs 2016 |
|---|---------------|
| Les communes membres conventionnés au titre du service technique mutualisé | 14€/heure |
| Les communes, établissements publics et associations du territoire pour des interventions ponctuelles | 17€ / heure |
| Les collectivités ou organismes extérieurs à la CC – main d'œuvre | 19.5€ / heure |
| Les collectivités ou organismes extérieurs à la CC – main d'œuvre + outillage | 24€ / heure |

| | Tarifs tondeuse professionnelle |
|--|---------------------------------|
| Communes membres | 35€/heure |
| Autres collectivités/organismes extérieurs | 40€/heure |

Les délégués communautaires décident, à l'unanimité, de maintenir les tarifs du chantier d'insertion.

↳ Tarifs du parc Matériel Intercommunal :

| MATERIEL DISPONIBLE | | TARIF UNITAIRE JOURNALIER | |
|---|--------|---------------------------------------|--|
| Descriptif | Nombre | Communes, associations, du territoire | Communes, associations, collectivité, hors du territoire |
| Chapiteau <i>Transport, montage et démontage du chapiteau</i> | 1 | 200 € | 300 € |
| Podium | 1 | Gratuit | 100 € |
| Tables | 18 | 0.43 € | 0.52 € |
| Bancs | 35 | 0.43 € | 0.52 € |
| Grilles d'exposition | 34 | 0.43 € | 0.52 € |
| Sonorisation | 1 | 17.40 € | 20.88 € |

Les délégués communautaires décident, à l'unanimité, de maintenir les tarifs du parc matériel intercommunal.

↳ Tarifs du service périscolaire :

| QF | | PÉRISCOLAIRE | | | | | MERCREDI | |
|------|------|---------------|--------------|-----------------------|---------------------|--|------------------------------|------------------------------|
| de | à | Forfait MATIN | Forfait MIDI | Forfait SOIR 1 (1h30) | Forfait SOIR 2 (3h) | Forfait SOIR 2 bis (Thiaucourt, Tronville) | Forfait AVEC REPAS (11h/18h) | Forfait SANS REPAS (14h/18h) |
| 0 | 430 | 1,5 | 3,85 | 1,57 | 2,14 | 2 | 7 | 4 |
| 431 | 650 | | 4,2 | | | | | |
| 651 | 800 | 1,55 | 4,55 | 1,68 | 2,51 | 2,37 | 7,8 | 4,5 |
| 801 | 950 | 1,6 | 4,9 | 1,79 | 2,88 | 2,74 | 8,6 | 5 |
| 951 | 1100 | 1,65 | 5,2 | 1,9 | 3,25 | 3,11 | 9,4 | 5,5 |
| 1101 | 1250 | 1,7 | 5,45 | 2,01 | 3,62 | 3,48 | 10,2 | 6 |
| 1251 | 1400 | 1,75 | 5,7 | 2,12 | 3,99 | 3,85 | 11 | 6,5 |
| 1401 | 1550 | 1,8 | 6 | 2,23 | 4,36 | 4,22 | 11,8 | 7 |
| 1551 | 1700 | 1,85 | 6,25 | 2,34 | 4,73 | 4,59 | 12,6 | 7,5 |
| 1701 | 1850 | 1,9 | 6,5 | 2,45 | 5,1 | 4,96 | 13,4 | 8 |
| 1851 | 2000 | 1,95 | 6,75 | 2,56 | 5,47 | 5,33 | 14,2 | 8,5 |
| 2001 | | 2 | 6,99 | 2,67 | 5,84 | 5,7 | 15 | 9 |

Les délégués communautaires décident, à l'unanimité, de maintenir les tarifs du service périscolaire.

- **L'évolution des taux de fiscalité 2017** (TH, TFB, TFNB, CFE) : compte tenu :
 - de l'objectif intercommunal fixé dans le protocole d'accord préalable à la fusion,
 - de l'objectif validé lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 7 mars de dégager à terme un taux d'épargne net entre 6 et 12 %,
 - afin de nous permettre de financer les projets d'investissement ambitieux (Accès au Très haut Débit ; développement des Maisons de Services au Publics ; requalification d'ACTISUD...),
 - aux vues des perspectives sombres liées au contexte national,
 Il est proposé d'augmenter modestement l'ensemble des taux de fiscalité de +1 % (et non un point) dès 2017 et jusqu'en 2020 (taux plancher, hors événements et projets exceptionnels ou transfert de nouvelles compétences).

A ce jour l'état 1259 n'est toujours pas parvenu à la CC.

Olivier JACQUIN rappelle le travail intéressant et prospectif effectué par le cabinet d'études. Il est parti de l'ensemble des projets du PPI 2017-2020 de la CC et a ensuite effectué une simulation de la fiscalité sur 5 ans pour anticiper au mieux la faisabilité du financement des projets.

Une vigilance doit être portée sur le taux d'épargne. Le cabinet d'études a montré une capacité d'épargne faible au regard de l'importance des projets à venir.

Le besoin de fonds de roulement doit être de 1 500 000 €. L'excédent de + 1 900 000 € n'est donc pas si conséquent. Le contexte national est également important pour les années à venir.

Les 1% d'augmentation représentent une anticipation de l'avenir. Cette hausse modérée permet une augmentation progressive afin de rétablir des marges de manœuvre raisonnable permettant le financement des projets communautaires en cours (MSAP Ancy, Mars-la-Tour, Thiaucourt ; Aides à l'habitat ; aides aux entreprises...)

Gérard RENOUARD remercie pour la qualité de la présentation et la finesse de la rhétorique. Mais néanmoins, il tient à souligner qu'une augmentation reste une augmentation.

Patrick MESSEIN rappelle que la hausse sur les foyers sera moindre.

Gérard RENOUARD indique les économies de charge de 250 000 € pour les années à venir. Lors des réunions précédentes, l'augmentation de la fiscalité n'était pas prévue et il lui semblait qu'aucune hausse ne serait effectuée. Il indique également que c'est la 1ère fois qu'il votera une augmentation pour contexte national incertain.

Olivier JACQUIN rappelle l'ensemble des projets d'investissements des deux anciennes CC. Leur réalisation paraît difficile sans augmenter les impôts. Le protocole de fusion indique la continuité des projets et la mise en place d'un haut niveau de service sur l'ensemble du territoire comme le haut débit. Sans augmentation, il n'est pas possible de financer, tout en précisant que la première démarche qui a été réalisée est la recherche d'économie.

Gérard RENOUARD appelle à la vigilance quant à la mise en place du Haut Débit pour qu'aucune zone du territoire ne soit oubliée.

Gérard RENOUARD rappelle qu'on est dans une fuite en avant avec l'agrandissement des territoires comme la région du Grand Est. Il ne trouve aucun gain à ce rassemblement. Il espère que cela ne sera pas le cas à la CC sur un plus grand territoire.

Patrick MESSEIN rappelle que la gestion est contrôlée et que la CC M&M reste une petite interco à taille humaine notamment vis-à-vis de ses voisins. Et que le rassemblement des deux CC est favorable.

Olivier JACQUIN est persuadé que cette fusion est vertueuse et générera des économies que nous visualiserons dès l'an prochain dans le cadre de ce rapprochement institutionnel. Il précise qu'il trouve positif l'engagement régional sur le haut débit qui permettra une équité dans le déploiement du service même dans les écarts ruraux. Mais que nous devons contribuer à hauteur de plusieurs centaines d'euros par prise. Enfin, pour l'ex-cccl nous restons sur une dynamique baissière voire de stabilité et pour l'ex-ccvm, la hausse est bien plus faible que si nous étions avec n'importe quel autre périmètre, et déjà le déploiement de nouveaux services.

Patrick MESSEIN présente le budget de manière analytique et les différentes actions de la CC tant en fonctionnement qu'en investissement.

Jacques PERANTONI indique qu'il trouve dommageable le projet de vente de l'hôtel de Flirey. En effet, au Compte administratif, l'hôtel restaurant présente un excédent de 19000 €. Ce patrimoine est récent. Les locataires actuels ont su reprendre cet établissement alors qu'il était en déshérence avec des loyers impayés. Les repas sont de qualité. Deux emplois ont été créés. Les locataires n'ont pas été consultés sur la vente. Il trouve cette situation choquante.

Jean-Pierre DAVID indique qu'aucune pression n'a été mise. La vente se fera avec leur accord. Le projet n'est pas d'actualité. Aucune décision n'a été prise. Il n'était pas opportun d'aller les informer. Néanmoins, la CC ne peut rester propriétaire. La Communauté de commune n'a pas vocation à le garder en bâtiment public. L'acquisition avait été faite pour relancer le commerce et mettre en route l'hôtel restaurant. La transmission devait être effectuée lorsque l'affaire devenait positive.

- **Synthèse du budget :**

- ✚ A taux de fiscalité constant et hors report des résultats antérieurs = équilibre de la section de fonctionnement
 - Dépenses exceptionnelles liées à la fusion : 250 000 €
 - Dépenses ponctuelles : 105 000 €
- ✚ Besoin de financement de la section d'investissement : - 502 385 €
- ✚ Autofinancement : Aucun autofinancement pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement
- ✚ Emprunt
- ✚ Résultats antérieurs (Budget supplémentaire) hors besoin de fond de roulement
- ✚ Prise en compte des incertitudes liées au contexte national

Le budget s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT

| | |
|------------------------|-----------|
| Dépenses | 7 573 383 |
| Recettes | 7 566 100 |
| Résultat de l'exercice | - 7 283 |

Investissement

| | |
|----------|-----------|
| Dépenses | 2 871 308 |
| Recettes | 2 368 923 |

| | |
|------------------------|-----------|
| Résultat de l'exercice | - 502 385 |
|------------------------|-----------|

Emprunt nécessaire à l'équilibre du budget : 502 385 €

Les délégués communautaires décident, à l'unanimité (7 abstentions), de fixer les taux comme suit :

- **Taxe d'Habitation : 9,11 % (harmonisation sur 10 ans)**
- **Taxe sur le Foncier Bâti : 1,77% (harmonisation sur 10 ans)**
- **Taxe sur le Foncier Non Bâti : 1,25% (harmonisation sur 10 ans)**
- **Contribution Foncière des Entreprises : 19,93 % (harmonisation sur 3 ans)**

Gérard RENOUARD & Françoise JACQUES indiquent qu'ils s'abstiennent pour cette année mais que leurs votes tendraient plutôt vers le contre.

Les délégués communautaires décident, à l'unanimité de valider le projet de BP 2017 du budget général avec 1% d'augmentation de fiscalité et l'emprunt d'équilibre.

Pause de 30'

4- Finances publiques – Projets de Budgets annexes

- **Reprise anticipée des résultats des budgets annexes**

Afin d'équilibrer l'ensemble des budgets annexes il est proposé d'effectuer une reprise anticipée des résultats comme suit :

| Fonctionnement | | | | |
|------------------------|----------|----------|----------|---|
| | Dépenses | Recettes | Résultat | observations |
| BA OM | 992 798 | 605 739 | -387 059 | Pour la CCVM : Résultats exercice 2016 sont sur le budget Général (83760 € qu'il conviendra de transférer au budget annexe) Pour la CCCL : 536 679 € de solde REOM 2016 seront encaissés sur le BP 2017 (cause absence journée complémentaire) |
| BA Activité économique | 66 116 | 100 054 | 33 938 | |
| BA Services mutualisés | 383 763 | 457 258 | 73 495 | |
| Investissement | | | | |
| | Dépenses | Recettes | Résultat | observations |
| BA OM | 29 629 | 100 187 | 70 558 | |
| BA Activité économique | 679 635 | 258 768 | -420 867 | Emprunt contractualisé en décembre 2016 pour un montant de 310 150 €, encaissement sur BP 2017 + RAR pour le 2d bâtiment relais |
| BA Services mutualisés | 30 042 | 57 354 | 27 312 | |

Les délégués communautaires décident, à l'unanimité de valider le projet de BP 2017 du budget général avec 1% d'augmentation de fiscalité et l'emprunt d'équilibre.

- **TEOM**

Il est proposé une évolution de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour les communes de l'ex-CCVM. En effet, le Conseil communautaire avait acté une évolution de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères afin d'équilibrer le projet de budget en tenant compte de l'évolution des bases de fiscalité pour 2017.

- Budget en déséquilibre de 20 000 € sur l'ex-CCVM (chiffres au plus juste, pas de marge pour provisionner de l'investissement futur)
- Proposition du groupe de travail du 02/03/17 :
 - Augmenter le taux de TEOM de +2.4% pour atteindre l'équilibre avec 830 000 € de TEOM
 - Soit passer de 9.76% à 9.99% (pour mémoire, taux de TEOM 2015 à 10.27%)
- Vu l'information de la DDFIP sur les bases le 29/03/17 :
 - $8\,377\,260 \times 9.99\% = 836\,880$ € de produits de TEOM
- Proposition de provisionner les 6 880 € supplémentaires pour les futurs investissements sur le territoire ex-CCVM :
 - avis du groupe de travail : étudier l'équipement en bacs (250 000 €) et l'achat de bornes à verre (20 000 €)
- Cas particulier d'Hamonville : anciennement en TEOM Incitative avec la CCT, délibération CCMM du 07/02/17 pour application REOM Incitative donc proposition de TEOM à 0.

Le cas d'Hamonville n'est toujours pas résolu. Proposition d'effectuer une TEOM à 0 pour permettre d'avancer sur le dossier dans l'attente de l'avis de DGFIP.

Roland DUMONT souhaite savoir si le cout de la déchetterie de Metz Métropole est inscrit. Cette dépense apparaît en fonctionnement.

Les délégués communautaires décident, à l'unanimité de valider le taux de la TEOM comme suit :

- **9.99% sur les 9 communes de l'ex CCVM**
- **0% sur la commune d'Hamonville.**

- **Présentation des projets de budgets annexes**

Patrick MESSEIN Présente les budgets annexes

↳ *Budget Déchets*

FONCTIONNEMENT

| | |
|----------|-----------|
| Dépenses | 2 614 260 |
| Recettes | 2 614 260 |

INVESTISSEMENT

| | |
|----------|---------|
| Dépenses | 737 256 |
| Recettes | 737 256 |

Les délégués communautaires décident, à l'unanimité de valider le projet de BP 2017 du budget annexe Déchets

↳ Budget Activités économiques

FONCTIONNEMENT

| | |
|----------|--------|
| Dépenses | 97 143 |
| Recettes | 97 143 |

Investissement

| | |
|----------|-----------|
| Dépenses | 1 031 017 |
| Recettes | 1 031 017 |

Sur le projet de la Friche, Gilles SOULIER indique que pour l'équilibre du budget, celui-ci est présentée avec un estimatif des ventes des parcelles équivalent aux dépenses. Les recettes pourront être supérieures. Le projet n'est qu'à la phase de départ. Il peut y avoir plus de recettes.

Denis BLOUET rappelle que la caserne des pompiers de Corny n'est plus appropriée. Le premier projet se situait sur un territoire foncier issu du banc communal de Corny mais le projet n'a pu aboutir, la zone était inondable. Le SDIS recherche du foncier pour l'implantation de la nouvelle caserne. Une implantation pourrait être effectuée sur la friche. A savoir que le terrain doit être viabilisé et mis à disposition. Il ne peut être vendu au SDIS.

Le SDIS sollicitera peut être la CC.

Olivier JACQUIN rappelle que c'est un service public et que c'est intéressant de connaître cet élément. JP DAVID rappelle que l'équilibre du budget de la zone est difficile. La mise à disposition d'une parcelle mettrait en danger le budget et c'est une autre gestion.

Olivier JACQUIN rappelle qu'il faut étudier cette demande pour un terrain de 3 000 m². René CAILLOUX indique que ça mérite d'être étudié car cela ne demande pas beaucoup de surface. Il rappelle le projet sur Thiaucourt.

Les délégués communautaires décident, à l'unanimité de valider le projet de BP 2017 du budget annexe Activités économiques

↳ Budget Services mutualisés

Dans ce cadre et à partir du projet de Compte Administratif prévisionnel 2016 pour le Budget annexe des services mutualisés avec les communes, les coûts unitaires de fonctionnement 2016 (services communs administratifs et techniques) sont présentés.

Coût unitaire de fonctionnement 2016 pour les services administratifs

| DEPENSES | | RECETTES | |
|---|------------|----------------------|------------|
| Agents mutualisés | 40 191.29€ | Aide emploi d'avenir | 10 873.87€ |
| | | | |
| Déplacements / Formations / Visites médicales | 362.86 € | | |
| Total dépenses | 40 554.15€ | Total recettes | 10 873.87€ |

29 680.28€ (restant à charge) / 2376 heures d'intervention = 12.49 €

Les délégués communautaires valident, à l'unanimité le coût unitaire de fonctionnement du service administratif pour 2016.

Coût unitaire de fonctionnement 2016 pour les services techniques

| DEPENSES | | RECETTES | |
|--------------------|-----------|----------------------|----------|
| Frais de personnel | 122 154 € | Aide emploi d'avenir | 29 931 € |
| Charges courantes | 22 524 € | | |
| Amortissements | 10 623 € | Amortissements | 8 081 € |
| Total dépenses | 155 301 € | Total recettes | 38 012 € |

117 289 € (restant à charge) / 5 307 heures d'intervention = 22.10 €

René Cailloux rappelle que le prix indiqué représente le prix de main d'œuvre incluant le matériel qui accompagne la main d'œuvre.

Les délégués communautaires valident, à l'unanimité le coût unitaire de fonctionnement du service technique pour 2016.

 Budget Services mutualisés

FONCTIONNEMENT

| | |
|----------|---------|
| Dépenses | 546 432 |
| Recettes | 559 814 |

Investissement

| | |
|----------|--------|
| Dépenses | 33 381 |
| Recettes | 41 835 |

Les délégués communautaires décident, à l'unanimité de valider le projet de BP 2017 du budget annexe Services mutualisés.

TASCOM

Dans le cadre du contentieux engagé par l'ex-CCVM concernant l'impact de la réforme de la taxe professionnelle sur le reversement de Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) par l'Etat, il vous est proposé d'autoriser le Président à ester en justice pour défendre les intérêts de la CCM&M face à l'Etat. Dans ce cadre, il convient de

régulariser le dépôt d'une Question Prioritaire de Constitutionnalité auprès du Tribunal de Strasbourg pour éviter un non-lieu (coût supplémentaire de 500€)

Cette action a été entreprise par la CCVM. La Loi de finances a voté une loi rétroactive pour annuler la récupération TASCOM. Hors la rétroactivité d'une loi de finances sur plusieurs années n'est pas constitutionnelle.

Olivier JACQUIN informe qu'il n'y aucune certitude sur cette procédure et que celle-ci est longue.

Les délégués communautaires décident, à l'unanimité d'autoriser le Président à ester en justice.

A compter de cet ordre du jour, certains points ont fait l'objet d'un passage en Bureau Permanent et ont reçu l'avis favorable unanime du Bureau. Si aucune remarque ni aucune question n'est formulée, il est proposée de passer directement aux délibérations.

5- Services à la population – Animation / coordination accueils périscolaires 57

Dans le cadre de la continuité des actions engagées par les anciens EPCI, il vous est proposé de valider une convention de partenariat avec l'association Semeurs d'Art, l'Ecomusée d'Hannonville-sous-les-Côtes et le CPIE de Bonzée dans le cadre de la coordination / animation des accueils périscolaires / Accueils Collectifs de Mineurs prioritairement sur le territoire de l'ex-CCVM.

Les délégués communautaires décident, à l'unanimité de valider la dite convention.

6- Développement économique et touristique – Subventions LEADER

Le Parc Naturel Régional de Lorraine (PNRL) vient (enfin) de signer la convention avec le Conseil Régional Grand Est et l'Etat pour notre GAL LEADER qui porte sur la thématique du tourisme durable. Depuis 2014, nous avons sollicité ce fonds LEADER pour nos projets potentiellement éligibles sur les années 2014-2016. Ainsi, il vous sera proposé de confirmer ces sollicitations pour des projets déjà réalisés.

Les délégués communautaires décident, à l'unanimité de confirmer l'ensemble de demandes.

| Nom du dossier | Montant Leader demandé | Date dépôt |
|---|------------------------|--------------------------|
| Musée de Plein Champ - 2nd tranche | 17 480,00 € | 1-nov.-16 |
| Stèle convois de la souffrance | 1 400,00 € | 1-mars-17 |
| Sentier 1870 Rezonville Vionville Gorze | 2 856,00 € | 1-mars-17 |
| Signalétique Gîte d'hôte | 5 292,00 € | 1-mars-17 |
| Programme centenaire 1ere tranche - 2014-oct16 | 59 352,00 € | mars 2015 - 1ere demande |
| Programme centenaire 2eme tranche - oct2016-2018 | 126 800,00 € | octobre 2016 |
| Réorganisation de l'arboretum du sentier de Grandfontaine | 14 893,20 € | 24-oct.-16 |
| Liaison douce de la Moselle à Madine | 11 730,00 € | 20-oct.-16 |
| Circuit 14/18 d'Arry | 29 815,00 € | 12 février 2015 |
| Aménagement des gravières de Novéant | 14 000,00 € | 2-nov.-16 |

7- Environnement

➤ Financement poste technicien de rivière

Il convient de solliciter les financements auprès de l'Agence de l'eau et des Conseils Départementaux 54 et 57 pour le poste de technicien de rivière.

Gérard ANDRE présente le plan de financement et Partenariat avec Agence de l'eau et CD 54 et 57.

| | 1ère année | 2nde année | 3ème année |
|---|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| | du 1-04-2017 au 31-12-2017 | du 1-01-2018 au 31-12-2018 | du 1-01-2019 au 31-12-2019 |
| TOTAL SALAIRE | 28 500 € | 39 000 € | 40 000 € |
| TOTAL Fonctionnement | 7 000 € | 7 000 € | 7 000 € |
| Charges de personnel | 35 500 € | 46 000 € | 47 000 € |
| Participation de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse 40 % | 11 400 € | 15 600 € | 16 000 € |
| Participation du Conseil Départemental 54 de 40% | 11 400 € | 15 600 € | 16 000 € |
| Participation de la CC Mad & Moselle 20% | 5 700 € | 7 800 € | 8 000 € |

Ce plan est établi sur 3 ans. Une rencontre avec l'agence de l'eau est prévue. Une certitude sur le renouvellement d'un an est favorable. Mais aucune certitude sur les 2 années à venir.

Le partenariat a commencé au 01/04 d'où un moindre cout pour la première année.

Les délégués communautaires approuvent, à l'unanimité le plan de financement et les demandes de financements.

➤ **Financement des panneaux Espace Naturel Sensible sur le site de la Confluence**

Il convient de solliciter les financements auprès du Conseil Départemental 54 pour la mise œuvre de panneaux d'information et de sensibilisation du site Espace Naturel Sensible de la Confluence d'Arnaville.

Présentation du plan de financement

| DEPENSES | HT | RECETTES | HT |
|----------------|------------|----------------|------------|
| Devis Pic Bois | 5 383,00 € | ENS 54 (80%) | 4 306,40 € |
| | | CCM&M (20%) | 1 076,60 € |
| Total dépenses | 5 383,00 € | Total recettes | 5 383,00 € |

Les délégués communautaires approuvent, à l'unanimité le plan de financement et les demandes de financements.

Habitat – Patrimoine

➤ **Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat Revitalisation Rurale (ANNEXE 6)** : dans le cadre de la mise en œuvre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Revitalisation Rurale (OPAH RR), il convient de donner un avis sur les dossiers de demande de financements (ravalements de façades, habiter mieux, aides aux personnes âgées) instruits par les Centres d'Amélioration du Logement et conformes au règlement en vigueur.

Les délégués communautaires approuvent, à l'unanimité les différents dossiers comme suit :

| Nom | Travaux | Montant travaux TTC | Total subvention | Aide CR | Aide CC |
|-----------------------------|-----------------------------------|---------------------|------------------|---------------|----------------|
| <i>Agnés HAUTH</i> | <i>Façade ferronnerie Élément</i> | <i>12 774,30 €</i> | <i>3 500 €</i> | <i>1750 €</i> | <i>1750 €</i> |
| <i>Edith SCHMIDT</i> | <i>Façade ferronnerie Élément</i> | <i>6793,09 €</i> | <i>1 500 €</i> | <i>750 €</i> | <i>750 €</i> |
| <i>Nadia DJERMOUNE</i> | <i>Façade Élément</i> | <i>22 308,00€</i> | <i>3 500 €</i> | <i>1750 €</i> | <i>1750 €</i> |
| <i>Sandrine ABDOULKARIM</i> | <i>Façade menuiserie</i> | <i>27 496,82 €</i> | <i>3 500 €</i> | <i>750 €</i> | <i>750 €</i> |
| | | | | TOTAUX | 5 000 € |

➤ **Réflexion sur le devenir des églises :** dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 21 2015-2020 de l'ex-CCCL, une réflexion a été engagée sur le devenir des églises dans nos communes. Dans ce cadre, Alizée BATTAGLIA termine son service civique de 7 mois le 11 avril prochain. Il vous est proposé, en accord avec elle, de poursuivre cette collaboration par un stage rémunéré de 2 à 3 mois.

Poursuite de la démarche par Alizée BATTAGLIA :

- ▶ *Développer et terminer le diagnostique sur les églises du territoire (Madame BOUVET de l'inventaire général du patrimoine)*
- ▶ *Fixer une rencontre avec l'association Citoyens & Territoires , le COPIL, le CAUE afin de poursuivre la réflexion du devenir des églises en axant sur l'aspect affectif et social, le projet en partenariat avec le Québec et étudier les pistes de travail...*
- ▶ *Lancer la démarche de concertation/consultation innovante afin de sonder les habitants*

Les délégués communautaires approuvent, la poursuite de l'action par un stage rémunéré de 3 mois maximum.

8- Services à la population – Soutien à la vie associative/« Contrat de partenariat publicitaire »

Dans le cadre du règlement Codecom du Val de Moselle de soutien aux associations locales, plusieurs dossiers éligibles seront soumis à votre validation.

Les délégués communautaires approuvent, à l'unanimité les différents dossiers comme suit :

| Association | Lieu | Objet | Date de la manifestation |
|-----------------------------|-----------------|------------------------|--------------------------|
| Comité des fêtes | Novéant | Soirée moules frites | 25/03/2017 |
| Pétanque Loisirs des Arches | Jouy aux arches | Challenge des aînés | 19/03/2017 |
| Le socio | Gorze | apéro littéraire | 11/03/2017 |
| Football club | Novéant | belote | 05/03/2017 |
| TORCOL | Ancy-Dornot | Plantation arbres | 11-13-18/03/17 |
| Harmonie municipale Union | Corny/Moselle | rencontre des chorales | 19/03/2017 |
| Judo club | Novéant | stage d'initiation | 02/04/2017 |
| La tanche | Jouy aux arches | loto caritatif | 25/03/2017 |
| Keatous | Lorry-Mardigny | EXPOSITION BD | 25/03/2017 |

9- Gestion du personnel

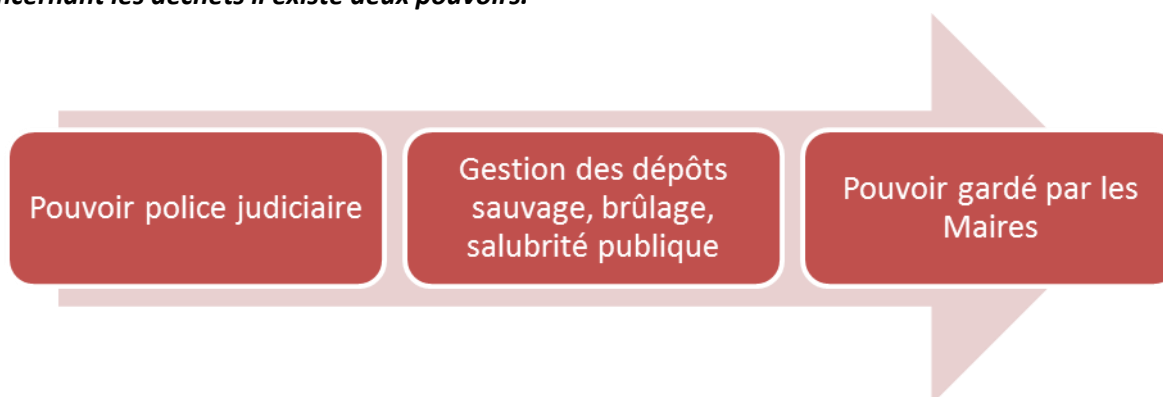
➤ **Rémunération d'un stagiaire de l'enseignement supérieur** : conformément aux dispositions de la loi n°2014-788 du 10 juillet 2014 et au décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014, il vous est proposé de verser une gratification aux étudiants de l'enseignement supérieur dont la durée du stage est supérieure à deux mois, dans la limite des crédits votés au budget. Une convention sera signée entre l'établissement scolaire, l'étudiant et la Communauté de Communes.

Anne OMHOVER informe que la délibération a une visée générale. La rémunération statutaire dépend du niveau de l'étudiant.

Les délégués communautaires approuvent, à l'unanimité la rémunération statutaire des stagiaires.

10- Pouvoir de police des communes

Gérard ANDRE souhaite faire un point sur le pouvoir de police des communes transféré à l'intercommunalité. Concernant les déchets il existe deux pouvoirs.





Il est nécessaire que le pouvoir de police (en matière de gestion des déchets) soit transféré au Président pour les raisons suivantes :

- ***Rendre le règlement de collecte de la CCM&M opposable aux usagers en cas de contentieux***
- ***Eviter la prise d'arrêtés municipaux dans chaque commune***

Si les communes ont manifesté leur opposition au transfert de ce pouvoir, elles ont la possibilité de se rétracter par courrier.

11- Questions diverses

➤ **Gestion de la CCM&M – changement de lieu :** il vous est proposé d'organiser le prochain Conseil Communautaire à Onville – Salle Odonis Villa.

Les délégués communautaires approuvent, à l'unanimité le changement de lieu du prochain conseil communautaire.

Vu pour être affiché le 18/04/2017, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.

A Thiaucourt, le 18/04/2017

Olivier JACQUIN
Président de la Communauté De Communes de Mad & Moselle